

**DU VENDREDI 05 DECEMBRE 2014**

**Elus : 15 VETZEL Jean-Paul – EMMENDOERFFER Jocelyne – HENON-HILAIRE  
Fabrice – FREY Nicolas - PERRIN Marie-Thérèse – REYMOND  
Danièle - NEVEUX Guy - SPIRCKEL Patrick – ARNOUX Laurent -  
HENNEQUIN Marie-Ange - ZANNOL Anne – ROMANO Valérie -  
LESAGE Justin – D'AMATO Albert – ROTH Magali**

**En fonction : 15**  
**Présents : 12**  
**Absents  
excusés : 3 Marie-Thérèse PERRIN qui a donné pouvoir à Jocelyne EMMENDOERFFER  
Magali ROTH qui a donné pouvoir à Albert D'AMATO  
Fabrice HENON-HILAIRE**

**Convocation envoyée le 1<sup>er</sup> décembre 2014**

**Secrétaire de séance : Jocelyne EMMENDOERFFER**

**ORDRE DU JOUR**

**\*\*\*\*\***

- 1) APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 OCTOBRE 2014**
- 2) CLIMATISATION SALLE DES FETES ET PERISCOLAIRE**
- 3) AMENAGEMENT CHEMIN PIETONS ET VOIE DE DECELERATION**
- 4) CONVENTION POLICE MUNICIPALE**
- 5) ANNULATION DELIBERATION DU 17 OCTOBRE 2014 CONCERNANT LE RENOUVELLEMENT DES BAUX DE CHASSE AU 02 FEVRIER 2015**
- 6) LOCATION DES LOTS DE CHASSE**
- 7) TARIFS MUNICIPAUX**
- 8) DECISIONS MODIFICATIVES DE CREDIT**
- 9) CREATIONS ET SUPPRESSIONS DE POSTES**
- 10) CONTRAT LEASING PHOTOCOPIEURS**
- 11) DIA**
- 12) AVIS SUR L'ADHESION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SUD MESSIN AU SIVT**
- 13) NOMINATION D'UN ESTIMATEUR DE DEGATS DE GIBIERS ROUGES**
- 14) DESIGNATION DES AGENTS DE RECENSEMENT**
- 15) REMUNERATION DES AGENTS RECENSEURS ET DU COORDONNATEUR**
- 16) DIVERS**

### **1) APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 OCTOBRE 2014**

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du conseil municipal le compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 17 octobre 2014.

Ce compte-rendu est approuvé, à l'unanimité, sans apporter de modification.

### **2) CLIMATISATION SALLE DES FETES ET PERISCOLAIRE**

La commune a décidé de procéder à l'installation d'une climatisation à la salle des fêtes ainsi qu'au périscolaire. Madame Valérie ROMANO, conseillère municipale, présente au conseil municipal le devis suivant :

- Entreprise ESCAP EQUIPEMENT de Thicourt  
pour un montant total de 71 670,20 Euros HT

Le conseil municipal donne son accord sur le principe pour une climatisation de l'ensemble de la salle des fêtes et charge Monsieur le Maire de demander d'autres devis.

### **3) AMENAGEMENT CHEMIN PIETONS ET VOIE DE DECELERATION**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal une étude concernant :

- l'aménagement d'un chemin piétons le long du CD1 à Rugy sur le pont du ruisseau « La bevotte ». Ce chemin relierait la rue des Vignes au chemin en Forge sur le terrain appartenant à la Direction Départementale des Territoires de Metz. Cet aménagement servirait aux cyclistes et piétons,

- l'aménagement d'une voie de décélération pour les véhicules accédant chemin en Forge.

Le conseil municipal, après avoir étudié le plan soumis, donne son accord sur le principe sachant que la Direction Départementale des Territoires de Metz ne financera aucunement les travaux.

Après débat, le conseil municipal, par 13 voix pour et 1 abstention charge Monsieur le Maire d'obtenir les devis correspondants. Précision étant donnée que les devis demandés ne devront pas dépasser les 40 000 Euros HT.

### **4) CONVENTION POLICE MUNICIPALE**

#### **Pour information :**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que deux conventions (convention préfectorale et convention communale) doivent être présentées.

Monsieur le Maire propose de reporter ce point au prochain conseil, la commune ne disposant, à ce jour, que d'une seule convention.

## **5) ANNULATION DELIBERATION DU 17 OCTOBRE 2014 CONCERNANT LE RENOUELEMENT DES BAUX DE CHASSE AU 02 FEVRIER 2014**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de procéder à l'annulation de la décision de conseil municipal prise le 17 octobre 2014 concernant le renouvellement des baux de chasse.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte cette annulation.

## **6) LOCATION LOT N° 2 DE LA CHASSE**

Au regard des préconisations de la commission consultative de chasse qui s'est tenue, en date du 18 novembre 2014, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- 1) de valider le renouvellement du bail du lot n° 1 à Monsieur Jean-Christophe RICHARD, actuel titulaire, sous la forme d'une convention de gré à gré, moyennant la somme de 3 276,00 Euros.
- 2) de refuser la demande d'enclave formulée par le GFA Sainte Camille sur une partie du lot n° 2 ainsi que la demande de convention de gré à gré qu'il a présentée pour l'ensemble du lot, en considération des éléments suivants :
  - accepter la demande d'enclave qui s'exerce sur la seule partie chassable du lot priverait la partie restante de toute valeur négociable,
  - contracter un bail de gré à gré sur l'ensemble du lot constituerait une infraction à la réglementation applicable.
- 3) de procéder à l'adjudication publique du lot n° 2, conformément à l'arrêté 2014-DDT-SERAF-UFC n° 56 du 29 juillet 2014 sur la base d'une mise à prix de 1 545,00 Euros.
- 4) les frais de criée établis par la Direction Régionale des Finances Publiques à la charge de la commune d'un montant de 100 Euros pour les deux premiers lots ont été acceptés.

## **7) TARIFS MUNICIPAUX**

Après avoir pris connaissance des tarifs des services communaux en vigueur pour 2014, le conseil municipal décide l'application des tarifs suivants pour l'année 2015.

		<b>Habitants hors de la commune</b>	<b>Habitants de la commune</b>
	Cauton salle	700 €	700 €
	Cauton vaisselle	200 €	200 €
<b>24 heures</b>	Petite salle	145 €	69 €
	Grande et petite salle	286 €	137 €
	Cuisine	140 €	117 €
<b>48 heures</b>	Petite salle	263 €	126 €
	Grande et petite salle	536 €	256 €
	Cuisine	140 €	117 €
<b>Vaisselle</b>	Service ordinaire	52 €	52 €
	Service cérémonie	103 €	103 €

### **Chèques loisirs enfants**

Ils s'adressent aux enfants âgés de 3 à 25 ans et sont valables du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 31 décembre 2015.

Propositions de Monsieur le Maire pour 2015 :

<b>VALEUR DU CHEQUE LOISIRS</b>			
Par enfant	Part de la Mairie	Part de la famille	Valeur en chèques loisirs
20 chèques de 2 Euros	30 Euros	10 Euros	40 Euros

### **Chèque détente séniors**

Proposition de Monsieur le Maire pour 2015.

Personne de 60 ans et plus : chèque détente de 19 Euros valable du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 31 décembre 2015.

### **Carte bibliothèque municipale**

La carte « adhérent » bibliothèque municipale reste fixée à 2 Euros pour 2015.

### **Tarif columbarium**

#### Nouveau cimetière

- tarif sépulture évolutive  
  . place individuelle 335 Euros
- tarif columbarium (pyramide) :  
  . case 2 urnes 335 Euros
- Tarif columbarium (linéaire) :  
  . case 4 urnes 400 Euros

#### Ancien cimetière

- cellule pouvant contenir 4 urnes 381 Euros

### **Tarif concession : 30 ans**

- nouvelle sépulture 30 Euros
- renouvellement des sépultures 30 Euros

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de maintenir les mêmes tarifs pour l'année 2015.

## **8) DECISIONS MODIFICATIVES DE CREDIT**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal des décisions modificatives de crédit n° 2 suivantes :

(voir document en annexe)

Le conseil municipal, à l'unanimité, prend acte de cette décision modificative de crédit n° 2.

## **9) CREATIONS ET SUPPRESSIONS DE POSTE**

En prévision de l'avancement de grade, Monsieur le Maire propose au conseil municipal, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015 :

- l'ouverture d'un poste d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe et la fermeture du poste d'adjoint administratif de 1<sup>ère</sup> classe,
- l'ouverture de deux postes d'agent spécialisé des écoles maternelles (ASEM) principal de 2<sup>ème</sup> classe et la fermeture de deux postes d'agent spécialisé des écoles maternelles de 1<sup>ère</sup> classe.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la création de ces trois postes et charge Monsieur le Maire de l'exécution de cette décision.

## **10) CONTRAT LEASING PHOTOCOPIEURS**

Les baux des photocopieurs de l'école primaire ainsi que de la mairie arrivant à terme, Monsieur Patrick SPIRCKEL, conseiller municipal, présente au conseil municipal les devis suivants pour un contrat leasing :

- Société KONICA MINOLTA de Nancy  
pour un montant de 953,00 Euros HT par trimestre
- Société A4 A3 de Metz  
pour un montant de 930,60 Euros HT par trimestre

Monsieur Albert D'AMATO, conseiller municipal, concerné par ce point, n'a pas participé au vote.

Après débat, le conseil municipal, par 9 voix pour et 4 abstentions, décide de retenir la société A4 A3 de Metz et charge Monsieur le Maire de signer le devis.

## **11) DIA**

Monsieur Nicolas FREY, adjoint au maire, présente au conseil municipal les déclarations d'intention d'aliéner suivantes :

- a) maison  
sise à Argancy  
section 2 parcelles 268/69 et 288/71  
superficie 615 m<sup>2</sup>

- b) terrain  
sis à Olgy commune d'Argancy  
section 3 parcelles 97, 102, 103 et 104  
superficie 13529 m<sup>2</sup>

Le conseil municipal, par 13 voix pour et 1 voix contre, ne fait pas valoir son droit de préemption sur ces demandes d'acquisition.

## **12) AVIS SUR L'ADHESION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SUD MESSIN AU SIVT**

Le comité syndical du SIVT (Syndicat mixte Intercommunal à Vocation Touristique) du pays messin a accepté l'adhésion au syndicat de la Communauté de communes du Sud Messin pour l'intégralité de son périmètre.

Cette demande fait suite à la fusion en janvier dernier des Communautés de communes du Vernois, de l'Aéroport Régional de Lorraine ainsi que de Rémillly et de ses environs.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'un avis doit être donné à cette demande.

Le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable pour l'adhésion de la Communauté de communes du Sud Messin au SIVT.

## **13) NOMINATION D'UN ESTIMATEUR DE DEGATS DE GIBIERS ROUGES**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le code de l'environnement, dans ses articles L.429-23 à L.429-24, prévoit que, sous certaines conditions les cultures endommagées par les sangliers, cerfs, daims, chevreuils, faisans, lièvres ou lapins ouvrent droit à un dédommagement de la part des locataires de la chasse.

Les dégâts, exceptés ceux de sangliers (qui sont pris en charge par le « fonds départemental d'indemnisation des dégâts de sangliers ») font l'objet d'une évaluation dans les conditions prévues par les articles R.229-8 à R.229-14 du code de l'environnement.

A cette fin, un estimateur est désigné dans chaque commune au début du renouvellement des baux, et pour toute sa durée. C'est à l'estimateur qu'incombe la charge d'évaluer les dégâts.

Monsieur le Maire précise également que pour éviter à la commune de se trouver en difficulté en cas de dégâts en cours de bail, il conviendra de veiller au renouvellement de l'estimateur s'il venait à disparaître.

L'estimateur devant être choisi parmi les habitants d'une commune voisine, Monsieur Henry POINSIGNON de Malroy est proposé. Après accord du conseil municipal et des locataires de la chasse communale, cette nomination est soumise à l'approbation révocable du préfet. A défaut d'accord, le préfet peut le nommer d'office.

A l'unanimité, le conseil municipal entérine ce choix et charge Monsieur le Maire de communiquer cette nomination au Sous-Préfet, à la Direction Départementale des Territoires et à la Fédération départementale des chasseurs.

#### **14) DESIGNATION DES AGENTS DE RECENSEMENT**

Pour effectuer le prochain recensement communal, Monsieur le Maire propose de désigner :

- Agents recenseurs : Madame VECRIN Fabienne  
Madame SCHMITT DE REUWE Kathia  
Monsieur HALLER Jean-Claude
- Coordonnateur communal : Madame BRONNE Arielle

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte ces propositions et charge Monsieur le Maire de l'exécution de cette décision.

#### **15) REMUNERATION DES AGENTS RECENSEURS ET DU COORDONNATEUR**

Le recensement de la population communale sera réalisé en 2015 par quatre agents désignés par Monsieur le Maire. Monsieur le Maire propose au conseil municipal de retenir comme base de rémunération, en fonction du temps passé, l'indice majoré 320 de la fonction publique territoriale.

Cette rémunération comprend le temps passé à la formation, la tournée de reconnaissance, les frais de déplacement, la tournée de recensement de la population et le temps passé à la rédaction des documents officiels.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte cette proposition et charge Monsieur le Maire de son application.

#### **15) DIVERS**

##### **Réaménagement du périscolaire :**

Monsieur Laurent ARNOUX, conseiller municipal et membre de la commission périscolaire, souhaite qu'un groupe de travail soit créé pour recenser les besoins en aménagement et établir un cahier des charges pour les estimer au mieux.

Justin LESAGE, Anne ZANNOL et Laurent ARNOUX, conseillers municipaux, se chargeront d'effectuer ces tâches.

**Fin de la séance : 20 h 15**